



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-15

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAUYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

N° de l'ordre du jour :

2010.09.15 : Convention de résidence de compositeur au conservatoire à rayonnement communal de Viroflay

M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Tous les deux ans, dans le cadre de la saison culturelle de la Ville de Viroflay le conservatoire à rayonnement communal met en œuvre un projet artistique et pédagogique transversal qui

associe les élèves et les enseignants du conservatoire à ceux des écoles et du collège ainsi que les services culturels de la ville de Viroflay.

La thématique « Familles d'artistes » a été choisie pour la saison 2010-2011. Elle sera explorée autour de l'accueil d'artistes en résidence : une famille de plasticiens dans les ateliers d'art et la galerie de Viroflay et un compositeur au Conservatoire. Il s'agit d'offrir aux artistes sélectionnés les conditions artistiques et matérielles pour qu'ils puissent créer une ou plusieurs œuvres originales dans le contexte donné. Les résidents seront invités à travailler ensemble, autour d'ateliers ponctuels et d'une restitution de leurs projets.

La sélection du compositeur a fait l'objet d'un appel à projets. Six candidatures ont été examinées par une commission constituée de représentants élus de la Ville de Viroflay et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, de membres de l'équipe pédagogique et de la direction du Conservatoire et des responsables culturels des collectivités.

C'est le projet de Benjamin Morando, jeune compositeur de musique électronique, qui a été retenu.

Le contenu et la mise en œuvre de cette résidence sont définis dans une convention associant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de Viroflay et le compositeur Benjamin Morando.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention associant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la Ville de Viroflay et le compositeur Benjamin Morando, relative à la mise en œuvre d'un projet artistique et pédagogique transversal d'accueil d'artistes en résidence ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 47

Suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

